

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION.**

Si vous avez le moindre doute sur ce qu'il convient de faire par rapport à ce document, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de compte en banque, avoué, comptable ou toute autre personne faisant profession de conseiller.

---

**POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC**  
(société d'investissement à capital variable  
dont la responsabilité est séparée entre ses compartiments)

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**  
**DU 20 MARS 2015**

---

Si vous avez vendu ou cédé vos actions PowerShares Global Funds Ireland plc, merci de transmettre ce document sans attendre à l'acquéreur ou au cessionnaire ou bien au courtier en valeurs mobilières, à la banque ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou la cession a été effectuée, afin qu'il le remette au plus vite à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Veillez noter que le présent avis n'a pas été relu par la Banque centrale d'Irlande.

---

---

25 février 2015

Cher(ère) Actionnaire,

**1. Assemblée générale annuelle (ci-après « AGA »)**

Veillez trouver ci-joint un avis d'assemblée générale annuelle de PowerShares Global Funds Ireland plc (ci-après « la Société »), ainsi qu'une procuration qui vous permettra de voter sur ses résolutions. Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 font partie intégrante du présent avis d'AGA.

**2. Affaires courantes (résolutions 1 à 5)**

Les résolutions 1 à 5 concernent les affaires courantes de toute AGA, à savoir la prise en charge et l'examen du rapport annuel et des états financiers audités pour l'exercice clos le 30 septembre 2014 (voir copie ci-jointe), l'agrément des Administrateurs leur permettant de reconduire les auditeurs de la Société et de fixer leur rémunération, l'élection de Madame Karen Dunn Kelley et la réélection de Messieurs Cormac O'Sullivan et Brian Collins (bien que celui-ci ait plus de 65 ans, voir Annexe II) en tant qu'Administrateurs de la Société (dont les biographies figurent à l'Annexe I du présent avis).

**3. Résolution spéciale (résolution 6)**

La résolution 6 est une résolution spéciale visant à modifier les statuts (les « Statuts ») de la Société. Les modifications devant être apportées aux Statuts sont décrites à l'Annexe II du présent avis.

**Statuts modifiés**

Des versions provisoires des Statuts modifiés sont disponibles pour consultation au siège social de la Société, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande. À la suite de l'AGA, des versions finales des Statuts modifiés seront disponibles une fois approuvées par la Banque centrale d'Irlande. Veuillez noter que la modification des Statuts est soumise à toute autre modification telle que pouvant être requise pour satisfaire aux exigences de la Banque centrale d'Irlande.

**4. Mesures à prendre**

Chaque action représente un droit de vote. Si vous comptez utiliser votre procuration, vous devrez la remettre à Wilton Secretarial Limited dans le délai stipulé sur le formulaire. Pour être adoptées, les résolutions 1 à 5 concernant la Société doivent remporter plus de 50 % des voix exprimées en vertu des actions détenues. Pour être adoptée, la résolution 6 concernant la Société doit remporter au moins 75 % des voix exprimées en vertu des actions détenues.

**5. Recommandations**

Le Conseil d'administration estime que les résolutions devant être proposées lors de l'AGA sont dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires. En conséquence, les Administrateurs vous recommandent vivement de voter en faveur des résolutions proposées lors de l'AGA.

**6. Avis aux actionnaires ne requérant pas l'approbation des actionnaires**

Le Conseil d'administration souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte d'informer les Actionnaires de la disponibilité, sur le site [www.invescopowershares.net](http://www.invescopowershares.net) de la Société, du Prospectus et des Suppléments mis à jour le 6 octobre 2014, ainsi que des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») actualisés en date du 28 janvier 2015 concernant les compartiments de la Société.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Louise Thill". The signature is fluid and cursive, with the first name "Louise" written in a smaller, more compact script than the last name "Thill".

---

Administrateur

Au nom et pour le compte de PowerShares Global Funds Ireland plc

**POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC**  
**(société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée entre ses compartiments)**

**AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET RÉCLAME TOUTE VOTRE ATTENTION. Si vous avez le moindre doute sur ce qu'il convient de faire par rapport à ce document, nous vous invitons à consulter votre courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de compte en banque, avoué, comptable ou toute autre personne faisant profession de conseiller.**

---

AVIS est donné par la présente qu'une assemblée générale annuelle (« AGA ») de PowerShares Global Funds Ireland plc (ci-après la « Société ») aura lieu à Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande le 20 mars 2015 à 11 h 00 (heure de Dublin). L'ordre du jour sera d'examiner et, si elles sont jugées appropriées, d'adopter les résolutions suivantes :

**Affaires courantes**

1. Prise en charge et examen des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, ainsi que du rapport des Administrateurs et des auditeurs concernant lesdits états financiers.
2. Renouvellement de la nomination des auditeurs de la Société et approbation de l'agrément des Administrateurs leur permettant de fixer la rémunération desdits auditeurs.
3. Élection de Madame Karen Dunn Kelley en tant qu'Administratrice de la Société.
4. Réélection de Monsieur Cormac O'Sullivan en tant qu'Administrateur de la Société.
5. Réélection de Monsieur Brian Collins en tant qu'Administrateur de la Société, bien que celui-ci ait plus de 65 ans.

Les biographies de Madame Karen Dunn Kelley et de Messieurs Cormac O'Sullivan et Brian Collins figurent à l'Annexe I du présent avis.

**Résolution spéciale**

6. Examen et, si cela semble approprié, adoption de la résolution suivante en tant que résolution spéciale de la Société afin de refléter les modifications apportées aux Statuts, dans les formes exposées à l'Annexe II du présent avis :

« Adoption des Statuts de la Société sous la forme initialement paraphée par le Président et présentée lors de l'assemblée, en remplacement et à l'exclusion des Statuts existants de la Société. »

Au nom et pour le compte du Conseil d'administration



---

Invesco Asset Management Limited  
Secrétaire général

Siège social  
George's Quay House  
43 Townsend Street  
Dublin 2  
Irlande

25 février 2015

Notes :

1. Les actionnaires sont autorisés à assister à l'AGA de la Société et à y voter. Chaque actionnaire peut nommer un ou plusieurs mandataire(s) afin d'assister à la réunion, de s'exprimer et de voter en son nom. Ce mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire de la Société.
2. Une procuration est jointe à la présente pour les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée. Toutes les procurations doivent être envoyées à Wilton Secretarial Limited, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande. Les actionnaires peuvent également faxer leur procuration au +353 1 639 5333, sous réserve que la copie originale signée soit immédiatement envoyée par courrier à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les procurations doivent être reçues par Wilton Secretarial Limited au moins 48 heures avant l'heure de tenue de l'assemblée.
3. Chaque actionnaire présent en personne ou par procuration représente un droit de vote. En cas de vote par scrutin, chaque action représente un droit de vote.

**POWERSHARES GLOBAL FUNDS IRELAND PLC**  
**(société d'investissement à capital variable et à compartiments multiples dont la responsabilité**  
**est séparée entre ses compartiments)**  
**(la « Société »)**

**PROCURATION**

Je/nous soussigné(e)(s), \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, actionnaire(s) de la Société susmentionnée, nomme/nommons par la présente le président de l'assemblée ou, si le président ne peut remplir cette fonction, tout Administrateur de la Société ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Cormac Commins ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Annette Costello ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Gemma Bannon ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Louise Kennan comme mandataire chargé de voter en mon/notre nom à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu à Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande à 11 h 00 (heure de Dublin) le 20 mars 2015, ainsi qu'à toute séance reportée de ladite assemblée.

Afin d'indiquer à votre mandataire comment voter en ce qui concerne les résolutions, cochez la case appropriée ci-dessous. Pour vous abstenir sur une résolution particulière, cochez la case « Abstention ». Une abstention n'équivaut pas à un vote au regard de la loi et ne sera pas prise en compte dans le calcul de la proportion des votes exprimés pour et contre la résolution. Si aucune instruction de vote n'est donnée, votre mandataire pourra voter ou s'abstenir à sa discrétion.

<b>RÉSOLUTIONS ORDINAIRES</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
1. Prise en charge et examen des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, ainsi que du rapport des Administrateurs et des auditeurs concernant lesdits états financiers.			
2. Renouvellement de la nomination des auditeurs de la Société et approbation de l'agrément des Administrateurs leur permettant de fixer la rémunération desdits auditeurs.			
3. Élection de Madame Karen Dunn Kelley en tant qu'Administratrice de la Société.			
4. Réélection de Monsieur Cormac O'Sullivan en tant qu'Administrateur de la Société.			
5. Réélection de Monsieur Brian Collins en tant qu'Administrateur de la Société, bien que celui-ci ait plus de 65 ans.			
<b>RÉSOLUTION SPÉCIALE</b>			
6. Adoption des Statuts de la Société sous la forme initialement paraphée par le Président et présentée lors de l'assemblée, en remplacement et à l'exclusion des Statuts existants de la Société.			

Date :

*Passation par les actionnaires particuliers (voir note (c) (i)) :*

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'actionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature

*Passation pour le compte des entreprises actionnaires (voir note (c) (ii)) :*

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'actionnaire

PERSONNE PRÉSENTE lorsque le sceau  
de  
a été appliqué sur la présente :

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en toutes lettres

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en toutes lettres

**Notes :**

- (a) Chaque actionnaire doit inscrire son nom et son prénom, ainsi que son adresse officielle (dactylographiés ou en majuscules). En cas de co-détenteurs, les noms de tous les détenteurs doivent être indiqués.
- (b) Si l'actionnaire souhaite nommer un mandataire autre que le président de l'assemblée, merci d'inscrire son nom et son adresse et de supprimer la mention « le président de l'assemblée ou, si le président ne peut remplir cette fonction, tout Administrateur de la Société ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Cormac Commins ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Annette Costello ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Gemma Bannon ou, si cette personne ne peut remplir cette fonction, Louise Kennan ».
- (c) La procuration doit :
  - (i) s'il s'agit d'un actionnaire particulier, être signée par cet actionnaire ou par son fondé de pouvoir ; ou
  - (ii) s'il s'agit d'une entreprise actionnaire, être remise sous le sceau de cette entreprise ou être signée pour son compte par un fondé de pouvoir ou par un représentant dûment agréé de cette entreprise.
- (d) En cas de co-détenteurs, le vote du détenteur jouissant de la préséance, dont le vote se fait en personne ou par procuration, est accepté à l'exclusion de ceux des autres détenteurs, sachant

que la préséance est déterminée par l'ordre d'inscription des noms des détenteurs concernés au registre des membres du compte joint.

- (e) Pour être valable, la présente procuration et tout mandat en vertu duquel elle est signée doivent être envoyés à Wilton Secretarial Limited, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande. Les actionnaires peuvent également faxer leur procuration au +353 1 639 5333, sous réserve que la copie originale signée soit immédiatement envoyée par courrier à l'adresse susmentionnée. Pour être valables, les procurations doivent être reçues par Wilton Secretarial Limited au moins 48 heures avant l'heure de tenue de l'assemblée.
- (f) Un mandataire ne doit pas nécessairement être membre de la Société mais doit assister en personne à l'assemblée afin de vous représenter.

## ANNEXE I

### BIOGRAPHIES

#### **Karen Dunn Kelley** – *Administratrice non exécutive*

Mme Karen Dunn Kelley, de nationalité américaine, est Directrice générale senior et CEO d'Invesco Fixed Income, responsable des activités d'Invesco liées au revenu fixe, à la négociation d'actions et à l'administration des investissements. Elle est également coprésidente de l'Investor's Forum, membre de l'Invesco's Worldwide Institutional Strategy Committee, présidente-directrice générale du Short-Term Investments Trust and AIM Treasurer's Series Trust (Series Trust d'Invesco Treasurer) et siège aux conseils d'administration de Short-Term Investments Company (Global Series) plc, d'Invesco Global Management Company Limited et d'Invesco Mortgage Capital Inc.

Mme Dunn Kelley a rejoint Invesco en 1989 en tant que gérante de portefeuilles du marché monétaire. En 1992, elle a été nommée chief money market and government officer. En 1994, M<sup>me</sup> Dunn Kelley était chargée de la création des portefeuilles Short-Term Investments Co. (Global Series). En avril 2007, elle a été nommée directrice générale des équipes de gestion obligataire et de trésorerie nouvellement regroupées d'Invesco.

Mme Dunn Kelley travaille dans le secteur de l'investissement depuis 1982. Elle a débuté sa carrière chez Drexel Burnham Lambert au sein du département Fixed Income High Grade Retail, avant d'être promue vice-présidente et gestionnaire adjointe en 1985. En 1986, M<sup>me</sup> Dunn Kelley a rejoint Federated Investors (Pittsburgh) pour prendre part à l'activité de gestion d'actifs du département Fixed Income.

Mme Dunn Kelley est titulaire d'une licence du Villanova University College of Commerce and Finance, obtenue avec grande distinction.

#### **Cormac O'Sullivan** – *Administrateur non exécutif*

Monsieur O'Sullivan, de nationalité irlandaise, dirige Invesco Ireland. Il est également administrateur de plusieurs fonds dont Invesco assure la promotion. M. O'Sullivan siège au Global Product Committee d'Invesco, qui est responsable du développement continu de la gamme de produits mondiaux d'Invesco. Depuis 2000, date de son arrivée chez Invesco, M. O'Sullivan a occupé plusieurs fonctions. Il a notamment été chargé de la création d'une équipe interne chargée de fournir des services en conseil et gestion de projets à l'ensemble du groupe. Avant de rejoindre Invesco, M. O'Sullivan a occupé différents postes au sein de la division informatique de Bank of Ireland. M. O'Sullivan est membre de l'Institute of Bankers d'Irlande.



**Brian Collins** – *Administrateur non exécutif indépendant*

Monsieur Collins, de nationalité irlandaise, est entré à la Bank of Ireland (Corporate Banking) en 1972, où il a occupé divers postes d'encadrement. De 1986 à 1992, M. Collins a été Directeur général et Administrateur-gérant de la branche de Hong Kong de Bank of Ireland et s'occupait principalement de la Trésorerie, du financement des Entreprises et du Commerce, avant d'être nommé Directeur général de Bank of Ireland International Finance, en 1992, poste auquel il est resté jusqu'en 1996. De 1996 à juillet 2004, M. Collins a été Directeur général de Bank of Ireland Securities Services, où il était en charge des actifs de clients d'un montant supérieur à 120 milliards EUR et a siégé à l'Operating Risk Committee du groupe Bank of Ireland. M. Collins a précédemment présidé la Dublin Funds Industry Association et le Fund Industry Committee d'An Taoiseach. M. Collins occupe d'autres postes d'administrateur non exécutif, principalement dans le secteur de la gestion de fonds.

## ANNEXE II

1. Les mentions des Lois sur les sociétés doivent être actualisées de manière à refléter l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés de 2013, à laquelle la Société est soumise.
2. Article 1 – Définitions – La définition de « Personne Affiliée » doit être modifiée de manière à éliminer l'obligation selon laquelle, bien que la Société soit autorisée à commercialiser des actions à Hong Kong, les opérations entre la Société et les Administrateurs, en qualité de mandant, ne peuvent intervenir qu'avec le consentement préalable écrit du Dépositaire. Cet avenant est proposé car aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
3. Article 1 – Définitions – La définition de « Droits et frais » doit être actualisée de manière à contenir une disposition relative aux écarts de marché. Cet avenant est destiné à assurer la cohérence avec la définition des « Droits de Mutation » dans le Prospectus de la Société.
4. Article 1 – Définitions – La définition de « Hong Kong » sera supprimée des Statuts, car aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
5. Article 1 – Définitions – La définition d'« Ordonnance sur les Valeurs Mobilières », qui fait référence à la législation de Hong Kong, sera supprimée des Statuts, car aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
6. Article 1 – Définitions – La définition de « SFC », la Securities and Futures Commission de Hong Kong, sera supprimée des Statuts, car aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
7. Article 1 – Définitions – La définition de « Royaume-Uni » sera supprimée, car le terme ne sera plus utilisé dans les Statuts
8. Article 1 – Définitions – La définition de « Dollar US » sera supprimée des Statuts, car le terme n'y est pas utilisé.
9. Articles 3(d), 3(e) et 3(f) – Dépositaire, Gestionnaire et Gestionnaire des Investissements – seront modifiés pour supprimer les mentions du fait que la Société est autorisée à commercialiser ses actions à Hong Kong, puisque aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
10. Article 12(e) – Détermination de la Valeur Liquidative – sera modifié pour supprimer la mention du fait que la Société est autorisée à commercialiser ses actions à Hong Kong, puisque aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
11. Articles 15(a), 15(b), 15(c), 15(d) et 15(e) – Objectifs d'investissement – seront modifiés de manière à faire mention des fonds de la Société.
12. Article 15(c) – Objectifs d'investissement – sera en outre modifié de sorte que la Société puisse investir ses actifs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par le gouvernement de République populaire de Chine et toute autre entité ou tout autre émetteur approuvé par la Banque centrale à cet effet.
13. Article 18(a) – Avis d'assemblée générale – sera modifié pour supprimer la mention du fait que la Société est autorisée à commercialiser ses actions à Hong Kong, puisque aucun des

compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.

14. Articles 19(a) et 19(g) – Délibérations des assemblées générales – seront tous deux modifiés pour supprimer la mention du fait que la Société est autorisée à commercialiser ses actions à Hong Kong, puisque aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
15. Article 20(e) – Vote des membres – sera modifié pour supprimer la mention du fait que la Société est autorisée à commercialiser ses actions à Hong Kong, puisque aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.
16. Article 21(a) – Administrateurs – sera modifié par la suppression de l'obligation faite à la majorité des Administrateurs de résider en dehors du Royaume-Uni.
17. Article 21(g)(i) – Administrateurs – sera supprimé afin d'éliminer l'obligation faite aux Administrateurs de démissionner de leurs fonctions à leur 65<sup>e</sup> anniversaire.
18. Article 21(g)(x) – Administrateurs – sera supprimé afin d'éliminer l'obligation de démission de tout Administrateur qui, après sa nomination, devient résident au Royaume-Uni si, de ce fait, la majorité des Administrateurs résident au Royaume-Uni.
19. Article 21(i) – Administrateurs – sera modifié par suppression de l'interdiction faite à tout Administrateur résidant en dehors du Royaume-Uni de désigner un suppléant résidant au Royaume-Uni.
20. Article 22(a) – Administrateurs, Dirigeants et Intérêts – sera modifié par la suppression de l'obligation d'exercer tout pouvoir visé à l'Article 22(a) en dehors du Royaume-Uni.
21. Article 25(a) – Délibérations des Administrateurs – sera modifié de sorte qu'en cas d'égalité des votes des Administrateurs, le Président du Conseil d'administration ait une voix prépondérante, que l'exercice de ce vote puisse ou non faire que la décision ou le vote devienne celui d'une majorité d'Administrateurs résidant au Royaume-Uni.
22. Article 25(b) – Délibérations des Administrateurs – sera modifié de manière à lever l'interdiction d'avoir un quorum pour les réunions des Administrateurs constitué d'une majorité d'Administrateurs résidant au Royaume-Uni.
23. Article 25(c) – Délibérations des Administrateurs – sera modifié afin de lever les restrictions des pouvoirs des Administrateurs restants ou de l'unique Administrateur restant lorsque la majorité ou un quorum d'Administrateurs ne peut être atteint sans compter les Administrateurs résidant au Royaume-Uni.
24. Article 25(f) – Délibérations des Administrateurs – sera modifié de manière à éliminer la référence à la signature d'une résolution signée par les Administrateurs en dehors du Royaume-Uni.
25. Article 25(h) – Délibérations des Administrateurs – sera modifié par la suppression de l'obligation faite aux comités du Conseil d'Administration d'être composés en totalité ou en majorité de personnes résidant en dehors du Royaume-Uni.
26. Article 25(i) – Délibérations des Administrateurs – sera modifié pour supprimer l'obligation, pour toute personne à laquelle les Administrateurs délèguent leur pouvoir d'émission et de rachat d'actions et de calcul de la Valeur Liquidative des Actions, de déclaration des dividendes, de gestion et d'exercice de fonctions administratives relatives à la Société, de résider en dehors du Royaume-Uni.

27. Article 34(d) – Indemnisation – sera modifié pour supprimer la mention du droit de Hong Kong, puisque aucun des compartiments de la Société n'est enregistré à Hong Kong et qu'il n'est pas envisagé d'y enregistrer des compartiments à l'avenir.